

l'achat des recueils de chants que chacun utilise.

- Que dois-je payer et à qui, si l'on passe des chants originaux (CDs, MP3...) dans mon église / organisation ?

- Cela dépend des chants que vous passez. Les chants / musiques que vous utiliserez amèneront à un paiement SACEM uniquement si ces mêmes chants / musiques sont déposés à la SACEM.

- Si la SACEM a entendu parler d'un évènement que vous mettez en place, ils vous enverront probablement un courrier, voire une facture. Avant de payer quoi que ce soit, renseignez-vous bien et vérifiez qui gère les droits des chants que vous passez.

- Que dois-je payer et à qui, pour que les musiciens de mon église / organisation utilisent les partitions ?

Si vous avez acheté les partitions, les droits sont acquis en même temps. Pour les grilles d'accord (tablatures), vous n'avez rien à payer.

Réponses pour les artistes :

- Inutile de déposer vos albums à la SACEM ou à la LTC pour protéger votre album. Le droit français le permet déjà par lui-même, du moment que vous mettez en place le document qui va bien (voir documents joints en bas de page).
- Si vous visez une audience très large, typiquement une audience séculière (radios non chrétiennes ou autres), la gestion peut être complexe. Adhérer à la SACEM devient alors une très bonne chose. Elle gèrera notamment les calculs pour vous reverser un montant cohérent par rapport à tous ceux qui utilisent votre œuvre.
- De même, dans le milieu chrétien, la LTC peut protéger votre œuvre et gérer son utilisation en vue de vous reverser ce qui vous revient.
- Réfléchissez bien avant d'adhérer à la SACEM : toutes vos œuvres devront alors leur être déposées. De plus, une fois entré(e), il est difficile de sortir de la SACEM.

Si vous voulez aller plus loin, les questions de droits étant complexes, nous avons récupéré des documents très pertinents qui vous permettront de mieux comprendre (merci à DM2A, LTC et Psalmo pour ces documents) :

- [Tableau - Droits d'auteur dans l'Eglise](#)
- [Organigramme](#)
- [Explicatif - Droits d'auteur dans l'Eglise](#)
- [L'auteur : ses droits, les protections, son ministère](#)
- [Les droits d'auteur](#)

[manukork](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !

5 Partages

Partager par email

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2020 - www.topchretien.com